



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : le Vendredi 5 Décembre 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Jeudi 11 Décembre à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : OBOEUF Sylvie, CAYET Bertrand,

Absent : PETIT Fredy

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour de la séance :

- RPC
- Église
- Arrêtés de péril
- Assurances
- Personnels
- Recensement de la population 2026
- Ternois Com
- Goûter des Aînés le 20 Décembre
- Calendrier 2026
- Antenne relais téléphonique mobile
- Collecte des déchets de la salle des fêtes

La séance est ouverte,

RPC :

Souci avec la VMC : attente de devis. Conséquences sur le faux plafond dans une classe primaire et le couloir. Des devis sont reçus. Inquiétude pour les effectifs en baisse pour la rentrée 2026/2027

L'église :

Monsieur le maire informe qu'il y a des fuites dans les allées latérales et chutes de plâtre : humidité car des ardoises sont déplacées ou abîmées. La SARL Bluy est intervenue en urgence. En attente de devis pour le budget 2026.

Arrêtés de péril :

Monsieur le Maire explique qu'il va prendre 2 arrêtés de péril : une maison Rue de Fruges/Rue du marais et une maison rue d'Eps.

Assurances :

Monsieur le Maire explique que le contrat de la SMACL prend fin au 31 Décembre 2025. Une nouvelle proposition à 8 480,11 € avec franchise de 300 €. Le démarchage de GROUPAMA, proposition mieux-disante : 6777,53 € avec franchise à 250 €.

Personnels :

Un agent a déposé un dossier pour maladie professionnelle et une reconnaissance travailleur handicapé : CAP EMPLOI va procéder à une étude pour aménagement de poste en janvier.

Recensement 2026 :

La coordinatrice sera Madame TELLIER Valérie, les agents recenseurs : Madame BOUCHARD Nadège et Madame ANSART Linda. La dotation financière sera partagée entre les deux agents recenseurs.

Après avoir délibéré et à l'unanimité (7 voix pour) décide de d'allouer le montant de la dotation aux deux agents recenseurs.

Ternois Com :

Une réunion se tiendra le jeudi 18 Décembre à la salle des fêtes de Ramecourt : présentation du PADD, Monsieur le Maire demande à deux élus d'accompagner la secrétaire.

Goûter des Aînés le 20 Décembre :

Monsieur le Maire demande de faire un point sur l'organisation du goûter. Des élus se proposent pour la préparation de la salle.

Calendrier 2026 :

Les dates des associations ont été obtenues. Le calendrier sera mis en forme par Créa Repro. La distribution est prévue avec l'invitation des vœux du Maire.

Antenne relais téléphonique :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par une société pour l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile.

Collecte des déchets à la salle des fêtes :

Ternois Com ne ramasse pas toujours les poubelles à la salle des fêtes. Les personnes qui louent la salle des fêtes ne font pas le tri. Donc le conseil décide de demander une caution de 100 euros lors de la location de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h15.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le jeudi 18 Décembre 2025

Transmis au contrôle de légalité le Jeudi 18 décembre 2025

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		